





Bordereau de signature

DEL2017_0209



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

VILLE DE NOISIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0209

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt quatre novembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 16 novembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VSKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VSKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, M. BEAULIEU, Mme NEDJARI, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMAN, M. FONTAINE, Mme CAMARA, M. CALAMITA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. TIENG,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. DIOGO,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M. NGUYEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point 1 : Décision modificative N°2 - Budget 2017



VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14,

VU la Loi de Finances pour 2017,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2017 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'arrêté du Compte administratif 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance 31 mars 2017,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'adoption du Budget Primitif 2017 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2016 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2016), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2017 (ajustements du Budget 2017) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 juin 2017,

VU la proposition de Décision Modificative N°2 du Budget 2017 de Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, lors de sa réunion du 13 novembre 2017,

CONSIDÉRANT que la Décision Modificative N°2 du Budget 2017 a pour objet de procéder à des ajustements dans le Budget 2017 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote de la Décision Modificative N°2 du Budget 2017, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III B 3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

ENTENDU l'exposé de M. Patrick RATOUCIENIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la vie de quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÉS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 2 du Budget 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	92 392.00	92 392.00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 392.00	92 392.00
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	- 464 922.00	- 464 922.00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 2 SECTION D'INVESTISSEMENT	- 464 922.00	- 464 922.00
TOTAL DM 2 BUDGET 2017	-372 530.00	-372 530.00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 30 NOV. 2017 Publié le 30 NOV. 2017
--